



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**N° Spécial**

**29 Janvier 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCPAT du 29 Janvier 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</b>	<b>Page</b>
DCPPAT N° 2018-01	17.01.2018	Avis d'arrêté imposant à la société TOTAL MARKETING FRANCE sise 19 Avenue Louis Pasteur/ Avenue Henri Barbusse à Bagneux, des prescriptions complémentaires concernant le suivi de la dépollution du site dans le cadre de la cessation définitive d'activité déclarée.	3
DCPPAT N° 2018-07	22.01.2018	Avis d'arrêté préfectoral imposant à la société OIL FRANCE la consignation des sommes correspondant au coût des travaux de dépollution prescrits aux articles 1, 2 et 6 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2015, concernant l'ancienne station-service qu'elle a exploitée à Colombes, 143/147 Avenue de Stalingrad.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**Avis d'arrêté DCPAT n° 2018-01 du 17 janvier 2018 imposant à la société TOTAL MARKETING FRANCE sise 19 Avenue Louis Pasteur/ Avenue Henri Barbusse à Bagneux, des prescriptions complémentaires concernant le suivi de la dépollution du site dans le cadre de la cessation définitive d'activité déclarée.**

Par arrêté DRE n° 2018-01 du 17 janvier 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société TOTAL MARKETING FRANCE sise 19 Avenue Louis Pasteur/ Avenue Henri Barbusse à Bagneux, des prescriptions complémentaires concernant le suivi de la dépollution du site dans le cadre de la cessation définitive d'activité déclarée.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine –D.C.P.P.A.T. – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Bagneux, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**Avis d'arrêté préfectoral DCPAT n° 2018-07 du 22 janvier 2018 imposant à la société OIL FRANCE la consignation des sommes correspondant au coût des travaux de dépollution prescrits aux articles 1, 2 et 6 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2015, concernant l'ancienne station-service qu'elle a exploitée à Colombes, 143/147 Avenue de Stalingrad.**

Par arrêté DCPAT n° 2018-07 du 22 janvier 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société OIL France, la consignation auprès d'un comptable public d'une somme de 250 000 € TTC destinée à financer le coût des opérations nécessaires à la remise en état du site qu'elle a exploité à Colombes, 143/147 Avenue de Stalingrad.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Colombes, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>